

**Conseil d'administration
Séance du 16 octobre 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 67/2023	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ MOTION
------------------------------------	--

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université modifiés,
Considérant la demande de motion déposée par une représentante élue du collège étudiant,

Le Conseil d'Administration approuve la motion suivante :

« Le CA de l'université Jean Monnet déplore être contraint de cesser d'exonérer partiellement l'ensemble des étudiants et des étudiantes extra-communautaires et rappelle son attachement à des droits d'inscription identiques pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine géographique. »

A Saint Etienne le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 22	CONTRE : 1	ABST : 2
-----------	------------	----------